



PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL



NOTE AUX OPERATEURS 02

ACCÈS ET GESTION DURABLE DES ESPACES PASTORAUX



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Accès et gestion durable des espaces pastoraux



Résumé

- L'identification des leaders ayant une fonction reconnue dans l'organisation de la transhumance et dans la gestion des conflits agro-pastoraux constitue une première action afin de s'assurer de l'installation d'un véritable dialogue entre les usagers de l'espace pastoral.
- Devant les divergences d'application de la Loi, il y a lieu d'engager un apprentissage de la mise en œuvre des législations foncières adaptées par les acteurs locaux et les représentants des pasteurs qui gèrent les mouvements de transhumance.
- Le PRAPS doit renforcer les capacités des acteurs institutionnels dans la prévention et le règlement des litiges, l'enregistrement des droits du foncier pastoral des communs et la réalisation durable du contrôle de légalité.



Enjeux pour le PRAPS

- ✓ L'importance de la sécurisation des espaces vitaux pour le pastoralisme et la mobilité correspondante des hommes et des troupeaux demeure une donnée centrale de la paix en milieu rural et péri-urbain.
- ✓ Renforcer celle-ci passe par des accords implicites ou formalisés reconnaissant l'existence de chemins de transhumance des animaux (locaux, communaux, départementaux, internationaux) desservant des aires pastorales et des aires de repos attenantes aux points d'eau correspondants.

La stratégie d'intervention de la composante 2 du PRAPS pour l'accès et l'exploitation opportune des pâturages se situe au niveau des défis de la sécurisation des différents systèmes de mobilité (petite et grande amplitude), en particulier de la prévention et de la gestion des tensions et des conflits fonciers relatifs à la méconnaissance de la délimitation (avec ou sans balisage) des espaces pastoraux.

Accès et gestion durable des espaces pastoraux



Synthèse des acquis et recommandations dans la zone PRAPS

De nombreux acquis sur la sécurisation des espaces pastoraux sont exploitables par le PRAPS au travers d'interventions au Niger (sur le projet PASEL sur une longue durée -financement DDC-, puis le PSSP -financement AFD-, au Tchad financement AFD sur 20 ans et au Mali (PADESO-PRODESO). Au niveau de la prévention des conflits sur la durée, des résultats ont émergé autour de l'éducation à la paix réalisée par des regroupements d'association de chefferies au Niger (discussions préliminaires au Code rural), au Tchad (Commission mixte d'Abéché, Médiation Eleveurs Cultivateur, etc.) et au Burkina Faso.

Ces acquis ont également débouché sur l'amélioration des politiques publiques telles que des ordonnances favorables à l'exercice du pastoralisme (Niger), des chartes pastorales (Mali), ou des projets de Code pastoral (Tchad), même si celui-ci ne s'est pas traduit en Loi.

De ces développements, les démarches à privilégier doivent passer par la mise en cohérence des espaces à sécuriser aux échelles intercommunales, départementales et régionales, via la négociation des accords sociaux sur le terrain avec les véritables représentants des parties en présence, usagères de l'espace pastoral.

En prolongement de conventions locales plus larges, les accords sociaux sur l'espace ont pour finalité de responsabiliser durablement les acteurs sur les usages complémentaires des ressources naturelles.

Enseignements majeurs pour le projet et principes

- ✓ Engager la négociation avec les autorités foncières coutumières et les institutions foncières définies dans les législations en cours.
- ✓ Eviter de baliser là où la pression sur les terres n'est pas encore trop forte, pour éviter de légitimer l'extension agricole aux dépens de la mobilité pastorale.
- ✓ Intégrer une étape de balisage provisoire, jouant le rôle de « publicité foncière » dans le cas de tronçons délicats.
- ✓ Procéder aux inscriptions du domaine foncier une fois le balisage définitif achevé.
- ✓ Assurer le contrôle de légalité des espaces, le rôle des instances foncières sera à renforcer suivant les particularités des législations.
- ✓ Veiller à ce que les travaux d'aménagements des espaces pastoraux soient mis en route qu'après avoir clarifié et enregistré les droits sur les ressources pastorales communes.
- ✓ Appuyer la préparation des décrets d'application si nécessaires en facilitant le dialogue entre acteurs du développement pastoral et les collectivités locales en charge de la décentralisation.
- ✓ Accompagner la mise en place, librement choisie, d'instances (formelles ou pas) de suivi des efforts de prévention et de gestion des tensions socio-foncières autour de l'exercice du pastoralisme.

Accès et gestion durable des espaces pastoraux



Itinéraire technique

Elle est développée à la suite des étapes 1 et 2 décrites dans la fiche 1 ETP PRAPS (voir annexe 1 expérience SNV) :

Etape 1 : Diagnostic pastoral (voir fiche 1),

Etape 2 : Esquisse d'aménagement du territoire et des conventions locales correspondantes (voir fiche 1).

Etape 3 : Faisabilité technique, sociale (accords sociaux de reconnaissance des chemins de transhumance et des aires de parcours ou de repos), et environnementale sur les lieux sources de tensions identifiés dans le schéma (diagnostic) des priorités.

- ✓ Organisation des visites des aires pastorales et des pistes ou axes de transhumance incluant les aires de repos près des points d'eau. Ces visites de reconnaissance doivent se faire avec les représentants des différentes parties prenantes. Il faut donc veiller à avoir les bons interlocuteurs afin d'amorcer le dialogue inclusif sur des bases crédibles et solides. Les causes de tensions doivent être comprises (dégâts champêtres, cultures sur les chemins de transhumances ou dans les aires pastorales, rétrécissements excessifs des chemins les rendant impraticables...).
- ✓ Successions de concertation en vue de la reconnaissance et de la sécurisation des espaces pastoraux en vue de la signature d'accords sociaux multipartites (matérialisation, principes de respects et de rappel des accords, application de sanctions).

Cette étape pour être réalisée avec rigueur, sans forcer les accords sociaux et savoir renoncer quand le risque d'implantation conflictuelle d'une délimitation foncière est prévisible. Plusieurs visites successives sont nécessaires pour introduire les négociations avec les autorités locales, puis engager les visites concrètes sur les sites concernés. La phase de délimitation doit se faire avec les autorités foncières et coutumières sédentaires et pastorales, les représentants des services agricoles et d'élevage, les exploitants riverains. Elle doit aboutir à une délimitation provisoire, laissant la possibilité aux riverains de contester la nouvelle délimitation des terres, avant balisage définitif avec des bornages durables. Ce processus avec plusieurs visites et rencontres doit être programmé sur une période de six mois, permettant ainsi de progresser en parallèle sur les différents sites identifiés lors du diagnostic.

Etape 4 : Restitution à l'échelle régionale et validation des résultats de la faisabilité

- ✓ Atelier régional de restitution des faisabilités et accords sociaux, validation ou relance des négociations sur les sites faisant débats ou exigeant des précisions.
- ✓ Étude environnementale et sociale sur les sites consensuels et validés au niveau régional.
- ✓ Finalisation de cahiers des charges, configuration des lots de travaux d'aménagements (programme associant ingénierie sociale et renforcement de la capacité des acteurs locaux), balisage ponctuel sur des tronçons conflictuels, sécurisation de passage des animaux sur les ponts ou bacs, etc.).

Cette étape ne présente pas de grande difficulté et peut se dérouler sur 4-5 mois, la préparation des cahiers des charges devant s'inspirer largement des expériences réussies existantes dans le pays,

Accès et gestion durable des espaces pastoraux



ou des normes déjà définies dans le pays. Dans certains cas stratégiques où l'accord social n'est pas obtenu au terme de l'étape précédente, les pouvoirs publics, préfets ou gouverneurs peuvent demander de sécuriser certaines aires de pâturages et couloirs de passage qui relèvent de l'intérêt public (notamment les aires ou couloirs transfrontaliers). Dans ce cas et en dernier recours, si une nouvelle phase de négociation n'aboutissait pas, la puissance publique peut faire valoir son rôle de soutien des intérêts collectifs et des engagements pris au niveau national, régional et international.

Etape 5 : Appui à la mise en œuvre des travaux et de la gestion des aménagements et des infrastructures pastorales

- ✓ Dépouillement, contractualisation, et démarrage des travaux d'appui (formations et renforcement des capacités d'acteurs à négocier et décider des mesures de gestion conjointe des ressources naturelles) ou structurants (aménagements proprement dits des chemins de transhumance et aires de pâturage).
- ✓ Contrôles techniques du maître d'ouvrage (géo référencement des chemins, pistes et axes, aires sécurisés).

Cette étape se déroule suivant les procédures de passation des marchés publics et implique un contrôle des travaux et une information préalable des signataires des accords sociaux sur la programmation de ces travaux.

Etape 6 : Accompagnement et renforcement des capacités de gestion des acteurs

Suivi des travaux par les bénéficiaires afin de responsabiliser au plus tôt les bénéficiaires.

Formation des bénéficiaires et du maître d'ouvrage sur la gestion, choix de modèle, élaboration des règles de respect des aires pastorales et de leur accès, outils d'animation pour les instances de suivi, planification des tournées, vulgarisation des résultats du suivi et des mesures d'information préventives.

Accès et gestion durable des espaces pastoraux



Références utiles

CTB Niger, Pérenniser les aménagements pastoraux : l'importance des accords sociaux. Décembre 2015.

Land tenure journal, 2-11, FAO, Gouvernance du foncier pastoral et changement climatique. Renforcer les capacités des acteurs du foncier dans la sécurisation de la mobilité et de l'accès équitable aux ressources pastorales. Pp. 157-190.

SNV Mali, capitalisation sur 10 ans des savoirs en pastoralisme, 2014 (voir annexe 1)

Site documentaire de la Plateforme Pastorale du Tchad www.plateforme-pastorale-tchad.org

Site Déclaration de N'Djaména. Communications gouvernance des ressources pastorales et résilience des sociétés pastorales dans le cadre du colloque de N'Djaména mai 2013, www.pasto-secu-ndjamena.org

Mali. Charte pastorale.

Mauritanie. Code Pastoral et Code Forestier.

Niger. Ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme.

Capitalisation projets pastoraux PASEL-Niger, PSSP-Niger

Tchad. Capitalisation projets pastoraux PHPTC-Tchad



SIGLES ET ABREVIATIONS

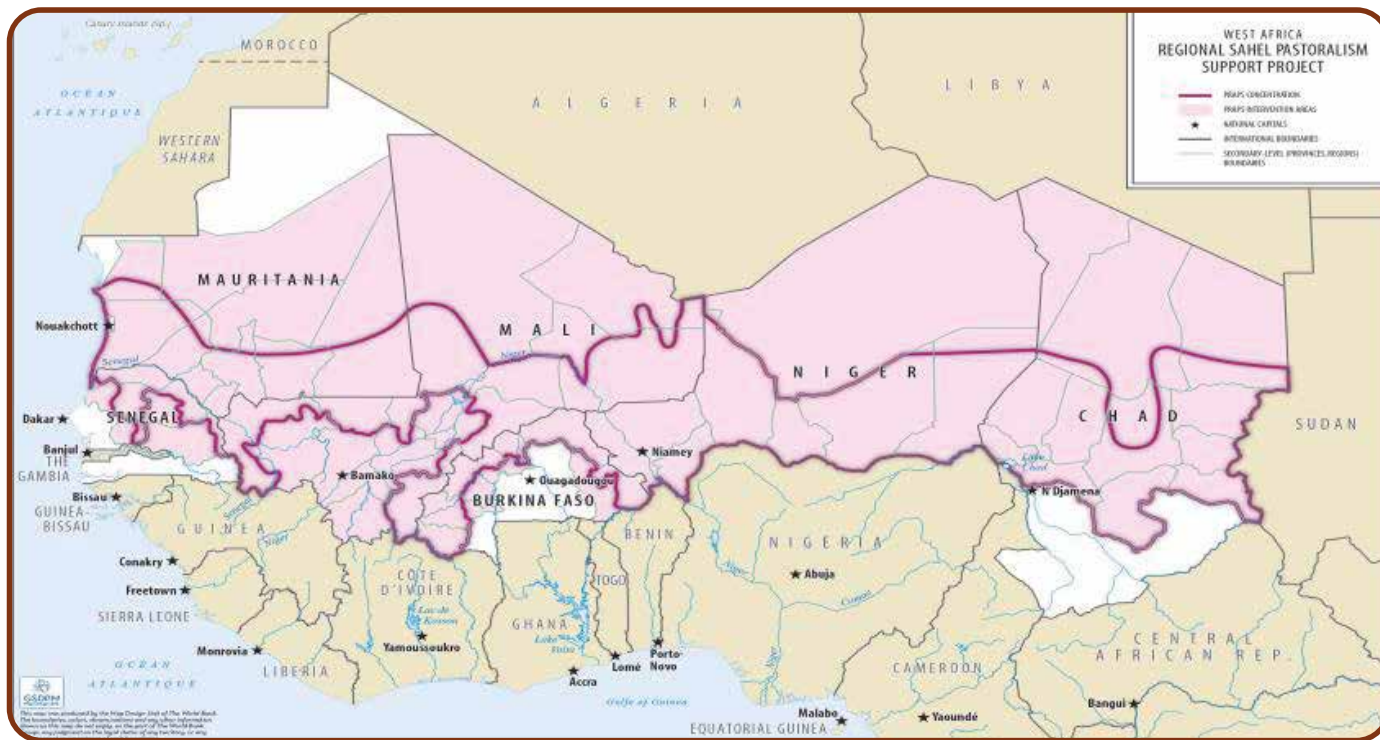
ASUFOR: Association des Usagers du Forage .

REGEFOR: Réforme de la gestion des forages motorisés ruraux

PADESO: Programme d'Appui au développement Durable de l'Élevage dans le Sahel Occidental

PRODESO: Programme franco-camerounais pour un Développement Solidaire

Accès et gestion
durable de la ressource
en eau



Zones d'intervention

Contributeurs

Bonnet B.,
Dia A.H.,
Guibert B.,
Gaye I.D. Ndiaye P.,
Touré I.

Responsable

PRAPS

Mise en page

PRAPS

Infoline : www.cilss.int / www.praps.cilss.int